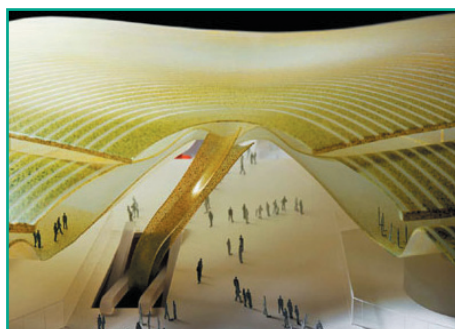


Dernières nouvelles du projet des Halles

Le devenir de la place Cassin n'est toujours pas arrêté malgré la délibération du Conseil de Paris d'avril dernier qui prévoyait qu'elle « serait préservée dans son état d'esprit actuel, notamment sa forme générale et sa déclivité ». Lors du bureau de la concertation du 29 juin, M. Franjou, chef de la mission Halles, nous a appris que M. Mangin refusait de reprendre son projet de jardin : il a évoqué une « situation de blocage » entre la Ville et l'architecte. Le 3 septembre, Renaud Paque, conseiller d'Anne Hidalgo, nous a annoncé que Mangin n'avait toujours pas repris son dessin mais « qu'on allait bien voir qui commandait, du Conseil de Paris ou de lui ». Le 5 octobre, à notre grande surprise, M. Paque nous a indiqué « que M. Mangin avait d'autres priorités » et que cela pouvait attendre. A l'occasion du bilan de mandat du Maire de Paris dans le 2^{ème}, nous avons demandé à M. Delanoë les raisons pour lesquelles M. Mangin pouvait tenir tête ainsi au Conseil de Paris. Réponse embarrassée de M. Delanoë : « Ben, elle n'est pas démolie, pour le moment, la place Cassin ! » A quelques mois du début des travaux, le Maire de Paris semble dans l'impossibilité d'obtenir de l'architecte le dessin définitif du jardin, et il nous demande ne pas nous inquiéter ?

Concernant la Canopée, nous avons dénoncé le fait que ce n'est plus du tout le même projet que celui du concours de 2007 : le bâtiment



Canopée côté porte Lescot juin 2007

bas, aux formes végétales, légères et élégantes a pris de la hauteur et il est devenu un énorme hangar, et les commerces ont envahi non seulement tout le rez-de-chaussée mais aussi la terrasse -1, où nous avons découvert récemment que serait implanté un commerce (probablement un café avec terrasse). M. Delanoë nous a pourtant répondu que « Le projet qui va être réalisé sera le même que celui que nous avons choisi au concours ». Nous vous laissons en juger d'après les images ci-contre : s'agit-il d'inconscience ou de cynisme ?

D'après les informations fournies par le Cabinet du Maire en juin dernier, le nombre total de m² carrés de surfaces commerciales supplémentaires créées par le projet au bénéfice d'Unibail sera de 9 269 m². A raison d'un loyer

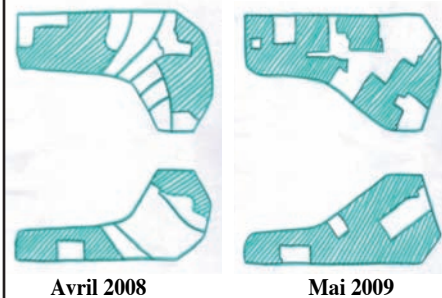
compris entre 1 600 et 2 000 € par m² et par an (d'après nos informations auprès des commerçants du Forum), cela donne en moyenne 16,5 M€



Canopée côté porte Lescot décembre 2008

de plus par an pour Unibail, qui s'ajoutent aux 108 M€ annuels que doivent lui rapporter les 60 000 m² existants. Et pourtant, à quelques mois du démarrage du chantier, personne ne sait encore quelle sera la contribution d'Unibail aux 760 M€ de travaux,

CANOPEE : emprise des commerces en rez-de-chaussée



Avril 2008

Mai 2009

dont la Ville a d'ores et déjà annoncé qu'elle en paierait 460 ! Quand la presse se décidera-t-elle à étudier de plus près le rôle exact joué par Unibail dans ce projet et dans ses dérives ?

Réunion à la Mairie du 1er sur la rue St Denis

Suite à de très nombreuses plaintes, le Maire du 1er J.-F. Legaret a organisé une réunion le 13 octobre sur les problèmes du bas de la rue St Denis, mais de façon plutôt confidentielle : au lieu d'envoyer des courriers, il a fait faire un boîtier par les agents de la mairie.

Comme ces derniers ne connaissent pas les codes des immeubles et n'ont pas de passe, presque personne n'a été prévenu ! Heureusement, Accomplir veillait, et nous avons aussitôt transmis l'info à tous les habitants du secteur dont nous avons les mails, en sorte

Non à la destruction du Jardin Lalanne !

J - 243



COMITÉ DE SOUTIEN
<http://jardindaventure.free.fr/>

que la salle était quand même pleine. Cette méthode du maire du 1er, déjà employée pour des réunions sur la rue Bailleul, aurait-elle pour but de décourager les gens en leur faisant croire qu'ils ne sont que quelques-uns à être motivés ?

Au cours de la réunion, M. Legaret a cherché à mettre la situation actuelle de la rue St Denis sur le compte de son aménagement en « zone verte ». Cet aménagement effectivement assez aberrant a transformé tout le quartier en vaste zone de stationnement sauvage (voir la photo ci-contre), jusqu'à ce que nous obtenions l'installation de potelets le long de la rue. M. Legaret veut maintenant supprimer ces potelets et les remplacer par une barrière à l'entrée de la rue St-Denis, ce qui n'empêchera personne de venir à nouveau stationner là. Et en quoi cela résoudra-t-il le problème des terrasses illégales et des autorisations abusives ?

La Direction de l'urbanisme a accepté de revoir sa copie concernant les autorisations de terrasse accordées sur toute la largeur du trottoir rue St Denis, et a promis de les annuler. En revanche, elle nous a annoncé que les deux terrasses de la pizzeria Enio et du Brousse Bar, rue de la Ferronnerie, allaient être amputées de... 20 cm chacune, et feront donc 2,80 m de large au lieu de 3 m ! Sur une rue piétonne de 9,60 m de large, la DU ne laisse que 4 m libres au centre pour les pompiers et

partage les 5,60 m restants entre les deux terrasses. Pourtant, selon l'inventaire officiel des limites d'emprises réalisé en 1986 par la Ville, l'espace pour les pompiers dans cette rue devait être de 6,50 m et non de 4 m. Qui, et quand, a décidé que la plus grande partie de l'espace de nos rues devait désormais être privatisée au profit des restaurants et cafés ?



Nous avons également appris que les kebabs qui restent ouverts toute la nuit rue St Denis devraient en principe fermer à 0h30, mais le commandant François-Xavier Audon a objecté que les policiers avaient autre chose à faire que de venir verbaliser ce genre de chose à 1h du matin. Etrange objection, car il n'y a pas besoin de se mettre en embuscade pour les prendre sur le fait : c'est une situation qui se répète absolument toutes les nuits depuis des années ! Le maire du 1er, lui, a essayé de nous convaincre que des PV seraient inefficaces pour obtenir le respect des horaires. Mais en février dernier, un de ces kebabs s'est vu imposer par la

La Lettre d'ACCOMPLIR

préfecture une fermeture administrative d'un mois pour tapage nocturne, et pendant quelques semaines tous les autres ont fermé à 0h30. De même, rue Montorgueil, le restaurant « Drôle d'endroit pour une rencontre » vient de subir une fermeture de 9 jours, également pour tapage nocturne. Personne ne doute que ce genre de mesure est plus efficace que des amendes à 38 €. Pourquoi ne pas demander à la Préfecture des fermetures administratives plus fréquentes, jusqu'à ce que les kebabs comprennent que la loi s'applique aussi à eux ?

Pour justifier le fait de ne pas verbaliser les mobiliers des terrasses ouvertes qui restent dehors toute la nuit, le commandant Audon nous a rétorqué que si les établissements rangeaient leurs terrasses, cela ferait du bruit et que nous nous plaindrions ! Mais la loi exige que les mobiliers soient rentrés la nuit ET que cela se fasse en silence ! Et bien sûr le rangement prendrait moins de temps et ferait moins de bruit si les terrasses n'étaient pas démesurées comme actuellement.

Une nouvelle réunion sur le thème de la gestion de l'espace public est prévue à la mairie du 1er (salle des mariages) le **mardi 17 novembre à 18h**, en présence de Lyne Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris chargé du Commerce.

Accident de la rue Montorgueil : la plainte est déposée

Suite à sa chute et à sa fracture du coude en raison du débordement



de la terrasse de Planet Sushi, Mme K. a eu beaucoup de mal à faire enregistrer sa plainte au commissariat du 2ème : Nous sommes intervenus auprès du Maire du 2ème, qui nous a mis en contact direct avec le commandant Giacobbi, et nous avons obtenu un rendez-vous avec lui pour Mme K., qui a alors été très bien reçue et a pu déposer sa plainte pour violences involontaires et non assistance à personne en danger. Si vous avez,

vous aussi, une plainte à déposer et si vous avez des difficultés à la faire enregistrer, n'hésitez pas à faire appel à nous ! Contact au 01 42 21 99 32.

Directrice de la publication
Elisabeth Bourguinat

Abonnez-vous gratuitement
à la Lettre
contact@accomplir.asso.fr

Consultez notre site
www.accomplir.asso.fr

Née dans le quartier des Halles en 1999, l'association ACCOMPLIR est ouverte à tous les habitants du cœur de Paris qui souhaitent agir pour mieux vivre dans ce quartier.

ACCOMPLIR est une association d'action citoyenne, indépendante de tout parti politique et sans ambition électorale.